

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands  
Détailants du Canada, Limitée.

42, Place Jacques-Cartier, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2247

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - 22.00 PAR AN  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00  
UNION POSTALE - - - - - Frs 22.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commerciale est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit:

LE PRIX COURANT, Montréal.

## LE BILL DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

### La mort du Bill Harris

Un télégramme nous est adressé d'Ottawa et nous annonce que le bill Harris relatif aux Sociétés coopératives de production et de consommation a été rejeté par le Comité des Banques et du Commerce de la Chambre des Députés.

C'est le sort qu'il méritait.

Il est injustifiable, en effet, d'accorder à des Sociétés des privilèges et des faveurs exceptionnels. Toutes les Sociétés ou compagnies commerciales indistinctement doivent être mises sur le même pied. Il n'existe pas une seule raison valable qu'on puisse invoquer pour traiter les unes d'une façon et les autres d'une autre. Il n'est pas juste que les unes aient toutes les charges et les autres toutes les faveurs.

Les commerçants, en s'opposant au bill Morris, demandaient une chose absolument juste: celle que la loi ne créât pas une classe commerciale privilégiée.

La loi, disaient-ils, ne peut être qu'une pour tous. A tous elle doit imposer mêmes devoirs et accorder mêmes droits. Nous ne réclamons pour nous aucune faveur et nous protestons à l'avance contre celles qu'un projet de loi veut accorder à des sociétés spéciales qui utiliseraient ces faveurs contre nous.

Les commerçants faisaient appel au principe de justice et leur appel a trouvé un écho à la Chambre des Députés auprès des membres du Comité chargé d'examiner le bill Harris.

Félicitons donc l'Association des Marchands-Détailants du succès qu'elle vient d'obtenir grâce à la délégation qu'elle a envoyée à Ottawa et au labeur opiniâtre et éclairé de ses officiers auprès de la députation fédérale.

## LE TARIF AMERICAIN ET LE CANADA

Deux délégués des Etats Unis sont venus conférer avec le gouvernement canadien au sujet des droits de douane et de la situation que pourrait créer au Canada le tarif Aldrich-Payne après le 31 mars.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'en vertu d'une clause de la loi fiscale de nos voisins, le président doit indiquer les pays qui jouiront du tarif douanier minimum des Etats-Unis. Ces pays sont ceux qui, dans leurs tarifs de douane, ne font pas de distinction entre les produits des Etats-Unis et ceux d'autres contrées. Or, le Canada a un tarif. Il réserve un tarif spécial à l'Angleterre et à une partie de ses colonies; il a un tarif intermédiaire dont bénéficient en partie la France, la Suisse et quelques autres pays et, enfin, le tarif général qui est appliqué aux produits des Etats-Unis et aux autres pays en général.

Comparativement à l'Angleterre, la France, la Suisse et quelques autres pays, les Etats-Unis sont évidemment moins bien traités par le tarif canadien; mais les Etats-Unis ne peuvent arguer que le Canada a fait, dans son tarif, des distinctions à leur détriment et nous imposer, par suite, leur tarif maximum qui est de 25 p. c. plus élevé que leur tarif minimum.

Le Canada, loin de vouloir "discriminer" contre les produits des Etats-Unis, a toujours été prêt à entrer en pourparlers avec son gouvernement pour améliorer les relations commerciales existantes. Il a fait autrefois à ce sujet des démarches qui ont eu pour seul résultat de nous faire connaître que les Etats-Unis étaient prêts à accepter des sacrifices de notre part, mais qu'ils n'étaient nullement disposés à abaisser la moindre partie de leur tarif en notre faveur.

Les délégués ont eu des entrevues avec nos ministres à Ottawa et ils sont repartis à Washington sans que rien ait transpiré des discussions qui ont eu lieu.

Nous formulerons le souhait que nos bonnes relations commerciales actuelles avec les Etats-Unis soient maintenues après le 31 mars. Nous n'avons rien à gagner à une lutte de tarifs entre les deux pays, et les Etats-Unis moins que nous encore, car ils exportent chez nous le double de ce que nous exportons chez eux.

Nous pouvons demander à d'autres pays une bonne partie de ce que nous achetons aux Etats-Unis, tandis que les Etats-Unis ne nous demandent guère que des matières premières nécessaires à leurs industries et qu'ils ne peuvent tirer que de nous pour les obtenir à un prix avantageux.

Leur propre intérêt commande donc aux Etats-Unis de ne pas susciter de guerre de tarif entre les deux pays; aussi, avons-nous confiance que les marchandises canadiennes entreront chez nos voisins après le 31 mars à la faveur du tarif minimum.

## LES TAUX DU FRET OCEANIQUE

Les commerçants en marchandises sèches et en articles de modes ont payé pour leurs importations d'articles du printemps, une avance sur les taux de fret. Bien qu'il n'y ait encore rien d'annoncé officiellement par les compagnies de navigation, relativement à une augmentation du taux de fret océanique sur toutes les marchandises en général, importateurs et exportateurs craignent pareille éventualité.

Il est notoire que les compagnies de navigation maritimes ont pour la plupart bouclé leurs derniers exercices en



## TANGLEFOOT,

le Papier à Mouches Originel. Depuis 25 ans le Modèle-Type de Qualité.  
Tous les autres papiers à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"